

Conseil Municipal du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Votants : 24

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Muriel Limona Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Xavier Urbain - Pascal Valentin

Excusés : Marie Martinod (pouvoir à Anthony Destaing) - Marie-Pierre Rebrassé (pouvoir à Muriel Limona Verthier) - Lucien Spigarelli (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc)

Absents : Franck Chenal - Charley Mingeon - Laurent Desbrini - Marie Latapie - Amélie Viallet

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 22 mars 2024

Date de publication : 05 avril 2024

Délibération n°2024-037 - Vote du budget primitif 2024 - service assainissement - régie des eaux

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2312-1 et R.2312-1,

Vu la délibération n°2024-014 prenant acte du débat d'orientation budgétaire tenu le 07 mars 2024,

Madame le Maire rappelle que le budget primitif retrace les autorisations de dépenses et recettes pour l'exercice, qu'il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de chaque année et transmis au représentant de l'Etat dans les quinze jours qui suivent son approbation.

Elle présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif pour l'année 2024 accompagné de tous les documents propres à justifier les propositions.

Elle porte à la connaissance du Conseil municipal, chapitre par chapitre, le budget primitif qui intègre, d'une part, les restes à réaliser et d'autre part, les résultats reportés 2024 repris par anticipation :

1) Section de fonctionnement :

	Opération de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
Dépense (ou déficit)	908 857,00		908 857,00
Recettes (ou excédent)	628 200,93	280 656,07	908 857,00

2) **Section d'investissement :**

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépense (ou déficit)	392 768,48	56 174,52		448 943,00
Recettes (ou excédent)	284 216,51	-	164 726,49	448 943,00

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif 2024 du budget service assainissement de la régie des eaux par chapitre.

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,
Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,
Anthony Destaing